



Mairie de Lédergues



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
REQUISTANAIS

Révision du PLUi du Réquistanais : possibilité d'aménagement de granges en habitation !

La Communauté de communes du Réquistanais et les communes de son territoire ont travaillé plusieurs années à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Réquistanais. Ce document, approuvé le 22 février 2023, constitue un outil essentiel pour une gestion durable et raisonnée du territoire. Depuis son adoption, il régit le droit à construire sur le territoire intercommunal.

Les élus ont récemment identifié un axe d'amélioration du PLUi : favoriser la valorisation et le réinvestissement du bâti existant. Une des mesures envisagées est l'identification de nouveaux bâtiments en zones agricoles et naturelles qui pourraient changer de destination.

Pour cela, les habitants sont invités à se rendre en Mairie ou à la Communauté de Communes à Réquista pour proposer des bâtiments pouvant être réaffectés à d'autres usages, comme une grange ancienne à transformer, à l'avenir, en logement/habitation.

Chaque suggestion sera étudiée selon des critères précis, notamment :

- La desserte par les réseaux (eau, électricité, etc.)
- L'absence de gêne supplémentaire pour l'activité agricole
- La localisation au sein d'un hameau ou d'un groupe de constructions

Votre demande de changement, sur un ou plusieurs de vos biens, doit être exprimée, avant fin février 2025 :

- Sur les registres mis à disposition, dans les mairies et à la Communauté de Communes, aux jours et heures habituels d'ouverture
- Par mail : plui@requistanais.com
- Par courrier : Mairie de Lédergues – 5 place Georges Boulouys 12170 LÉDERGUES
Ou Communauté des Communes du Réquistanais - Evolutions du PLUi
2 place Prosper Boissonnade – 12170 RÉQUISTA

Tél : 05 65 74 01 91 - Courriel : mairie@ledergues.fr

Retrouvez toute l'actualité de Lédergues sur www.ledergues.fr et sur www.facebook.com/ledergues/